

Sainte-Thérèse, le 24 juillet 2018

**PAR COURRIEL :**

Objet : Demande d'accès à l'information concernant les lots 5 207 699 à 5 207 707,  
situés sur boulevard Curé-Labelle à Blainville  
V/Réf. : E-18-430

---

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 10 juillet dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez ci-joint le document visé par votre demande. Il s'agit de :

- Certificat d'autorisation du 21 novembre 2006, 2 pages

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23-24 et 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par

Elena Ciocoiu  
Répondante de la Loi sur  
l'accès aux documents

p.j. (5 pages)

Sainte-Thérèse, le 21 novembre 2006

**CERTIFICAT D'AUTORISATION**  
**(Article 22)**

---

Société en commandite 220 immobilière  
220, chemin du Tremblay,  
Boucherville (Québec)  
J4B 8H7

N/Réf.: 7430-15-01-02055-00  
400359940

Objet : Remblayage d'un marécage fermé

---

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 9 novembre 2006, reçue le 10 novembre 2006 et complétée le 21 novembre 2006, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chap. Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Remblayage pour fins de construction commerciale d'un marécage arborescent d'une superficie de 0,31 hectare qui ne présente aucun lien avec un cours d'eau.

Le projet se situe sur les lots 2 655 590, 2 655 591, 2 655 619 et 3 138 831, cadastre du Québec, municipalité de Blainville, MRC Thérèse-De Blainville.

La demande de certificat d'autorisation et les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- document intitulé : « *Demande d'autorisation et de certificat d'autorisation* », signé par madame France Charlebois, secrétaire corporative, 4246551 Canada inc., le 9 novembre 2006 ;

CERTIFICAT D'AUTORISATION

-2-

N/Réf.: 7430-15-01-02055 00  
400359940

Le 21 novembre 2006

- document intitulé « *Caractérisation environnementale d'un terrain situé dans la municipalité de Blainville, Québec* », **art. 23-24** en environnement, daté d'octobre 2006 ;
- lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, concernant une information supplémentaire, signée par **art. 53-54 et 23-24** le 21 novembre 2006.

En cas de divergence entre les documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



JR/DG

Jean Rivet  
Directeur régional de l'analyse et de l'expertise de  
Montréal, de Laval, de Lanaudière et des  
Laurentides

ANALYSÉ PAR:



RECOMMANDÉ PAR:

